

Attorney General

McMurtry-Scott Building
720 Bay Street
11th Floor
Toronto Ontario M7A 2S9
Tél : 416-326-4000
Fax : 416-326-4007

Procureur général

Édifice McMurtry-
Scott 720, rue Bay
11^e étage
Toronto (Ontario) M7A 2S9
Tél : 416 326-4000
Télécopieur : 416 326-4007



Notre n° de référence :
M-2025-8752

Le 3 octobre 2025

M. Stephen Pengelly
Président du conseil
d'administration Aide
juridique Ontario
20, rue Dundas Ouest,
bureau 730 Toronto
(Ontario) M5G 2H1

Monsieur,

Je suis heureux de vous communiquer les priorités de 2026-2027 de notre gouvernement pour Aidejuridique Ontario (AJO).

Les organismes font partie intégrante du gouvernement, et ils doivent donc agir au mieux des intérêts de la population ontarienne. En cette période d'incertitude économique, les organismes jouent un rôle essentiel dans le soutien de notre engagement à protéger l'Ontario en améliorant la prestation des services, en stimulant l'innovation et en assurant une gestion responsable des ressources publiques — tout en respectant les politiques et les directives du gouvernement.

Conformément aux exigences de la [Directive concernant les organismes et les nominations](#), les buts, objectifs et orientations stratégiques des organismes doivent être compatibles avec les priorités de notre gouvernement. À titre de président, il vous incombe de veiller à ce que le plan d'activités d'AJO démontre clairement comment l'organisme répondra à ces attentes. Les progrès et les réalisations doivent faire l'objet d'un rapport annuel, et la conformité à ces exigences fera l'objet d'un suivi et d'un rapport au Conseil du Trésor et au Conseil de gestion du gouvernement chaque année.

Cette lettre énonce mes attentes pour 2026-2027, en mettant l'accent sur la façon dont AJO contribuera à protéger l'Ontario en offrant de meilleurs services et en stimulant l'innovation et l'optimisation des ressources.

Protéger l'Ontario

1. Élargir les partenariats nationaux à l'intérieur du Canada afin de promouvoir le développement des chaînes d'approvisionnement et des débouchés économiques partout au Canada et de soutenir la résilience économique, en particulier à la lumière des menaces tarifaires actuelles aux États-Unis et de l'incertitude économique.
2. S'approvisionner auprès d'entreprises ontariennes et canadiennes dans la mesure du possible.
3. Offrir un allègement économique aux familles, aux consommateurs et aux entreprises de l'Ontario en gelant les frais et les tarifs du gouvernement, à moins que le ministre responsable n'approuve cette mesure.

Offrir de meilleurs services

4. Mettre l'accent sur une expérience client axée sur l'utilisateur en simplifiant les interactions, en améliorant la satisfaction et en élargissant et en optimisant les services numériques offerts.
5. Cerner les possibilités d'accroître l'efficacité, d'améliorer les services, de stimuler l'innovation et de réaliser des économies pour la population de l'Ontario, notamment grâce à l'utilisation de l'IA et d'autres technologies de pointe.
6. Éliminer la bureaucratie et les formalités administratives inutiles en appliquant des méthodes sans gaspillage ou d'autres modalités pour atteindre l'efficacité opérationnelle.

Stimuler l'innovation et optimiser les ressources

7. Trouver des solutions novatrices pour utiliser les ressources publiques de façon efficiente et pour s'acquitter efficacement du mandat de l'organisme tout en respectant l'affectation financière de l'organisme, appuyées par des rapports financiers exacts, des contrôles internes efficaces et des pratiques proactives de gestion de la fraude.
8. Gérer l'effectif de l'organisme en assumant avec soin la responsabilité de stabiliser les dépenses et de préserver la viabilité financière à long terme en :
 - respectant rigoureusement les paramètres de contrôle de l'embauche, notamment en cessant d'embaucher des employés pour des postes non essentiels à l'entreprise ou non publics, notamment le recours à des experts-

conseils;

- fonctionnant avec un effectif maximal défini (y compris les consultants);
 - veillant au respect de la *Loi de 2014 sur la rémunération des cadres du secteur parapublic* (LRCSP);
 - améliorant la productivité et l'efficacité grâce à l'utilisation de la technologie dans la mesure du possible.
9. Créer une politique sur la portée de contrôle qui reconnaît les différents volets de travail au sein de l'organisme et établit des points de repère minimaux sur la portée de contrôle, puis la fournir au ministre pour approbation d'ici le 31 mars 2026.
10. Fournir à votre ministre de la surveillance, au plus tard le 1^{er} octobre 2025, la politique, les lignes directrices ou les directives modifiées en matière de ressources humaines qui respectent la norme de la fonction publique de l'Ontario de présence au bureau de quatre (4) jours par semaine en vigueur à compter du 20 octobre 2025 et cinq (5) jours par semaine à compter du 5 janvier 2026, et travailler avec votre ministère de la surveillance pour régler toute contrainte liée aux locaux à bureaux.

Ce sont les engagements du gouvernement qui lient tous les organismes provinciaux régis par un conseil d'administration. Veuillez consulter le guide ci-joint pour obtenir plus de renseignements sur chaque priorité ainsi que les résultats et les mesures de rendement connexes pouvant être appliquées si aucune mesure n'est actuellement en vigueur.

Je vous communique également plusieurs priorités propres à AJO :

1. AJO doit encore, en priorité, soutenir la relance des tribunaux en collaborant avec le ministère dans la planification et l'exécution des stratégies visant à réduire les arriérés dans les tribunaux.
2. AJO doit encore faire rapport sur la mise en œuvre de la hausse du seuil financier d'admissibilité à l'aide juridique, qui a permis à plus de personnes de bénéficier des services d'avocat de service devant les tribunaux et à plus de personnes accusées d'infractions criminelles de retenir les services d'une avocate ou d'un avocat financé par l'aide juridique.
3. AJO doit encore faire avancer les travaux de mise à niveau informatique pour veiller à ce qu'elle soit bien positionnée pour répondre à ses besoins opérationnels et s'adapter aux cyberrisques et les combattre, et pour garantir la sécurité, l'intégrité et l'efficacité des systèmes de TI d'AJO.
4. À la lumière de la publication de son nouveau plan stratégique quinquennal en avril 2025, AJO doit continuer de travailler à faire progresser les objectifs et les priorités énoncés dans le plan stratégique et à faire rapport des progrès réalisés au ministère.

5. AJO doit encore, en priorité, mettre en œuvre les recommandations découlant de l'examen de son mandat effectué en 2022-2023, notamment les recommandations particulières à l'égard de ce qui suit :

- proposer ou mettre en œuvre de manière indépendante de nouvelles initiatives dans la supervision de la prestation des services juridiques;
- améliorer encore la supervision des cliniques juridiques;
- améliorer sa capacité d'innovation et étudier des modèles novateurs de prestation de services;
- améliorer le suivi en matière de rendement;
- poursuivre sa collaboration avec le MPG afin d'améliorer la viabilité financière;
- explorer plus à fond le moyen de mieux attirer et garder les talents.

À notre prochaine réunion, je serai enchanté de discuter de ces priorités, et il me tarde de découvrir comment ces priorités seront prises en compte dans le prochain plan d'activités de l'organisme et dans ses activités régulières.

Merci à vous et à vos collègues membres du conseil pour votre engagement constant envers Aide juridique Ontario. Votre travail et votre soutien constants sont précieux pour notre gouvernement et pour la population de l'Ontario.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Tom McKinlay, sous procureur général adjoint, Division des politiques, à <mailto:tom.mckinlay@ontario.ca>.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le procureur général,



Doug Downey
Attorney General
Enclosure

CC Aileen Page, présidente-directrice générale, Aide juridique Ontario
Abby Dwosh, vice-présidente, Services généraux et directrice générale de l'administration, Aide juridique Ontario
Tom McKinlay, sous procureur général adjoint, Division des politiques